

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

20 mai 2022

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

Pouvoir : 1

Votants : 11

N° 1483/2022

Objet :

**Acceptation du devis
« Chemin piétonnier
entre Moncetz-
Longevas et Chepy »**

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le

ID : 051-215101395-20220531-1483-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, RENAULT Sylvaine.

Ayant donné son pouvoir : Madame DIOUY Béatrice à Madame SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après avoir présenté plusieurs devis sur travaux équivalents concernant la création d'un chemin piétonnier entre les communes de Chepy et Moncetz-Longevas, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur l'acceptation d'un devis.

A l'unanimité le devis de l'Entreprise individuel SONGY TP est accepté pour un montant de 9 444.00€ TTC.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 9 juin 2022.

Le Maire,

J. ROUSSINET

